

N° INSEE : 32411	MAIRIE DE SANSAN	Exercice 2026
------------------	------------------	---------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 2026-03-10**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 032-213204118-20260322-D_20260310-DE

S'LO

Date de convocation : 16.03.2026		VOTES
Nombre de membres en exercice : 11		Pour : 11
Nombre de membres présents : 11		Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11		Abstention : 0

Le vingt-deux mars 2026, Le Conseil Municipal de SANSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de : M. SONILHAC Jacques, Maire.

Présents : ADDA Patrick, ADREY Nathalie, CLEMENTE Stéphanie, DE LEEUW Pascale, DUPUY Jérôme, ETIENNE Loïc, FOURETTE Jean-Marc, KOTARBA Aurélie, ROY Agathe, SABATHIER Romain, SONILHAC Jacques

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations : néant

Excusé : néant

Secrétaire de séance élue : Nathalie ADREY

Objet : Désignation du référent forêt

Monsieur le Maire donne lecture au Maire d'une sollicitation de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée, concernant la désignation d'un « délégué communes forestières » au sein de l'équipe municipale.

Cet interlocuteur serait le représentant de la commune et l'interlocuteur privilégié de la collectivité auprès du réseau des Communes forestières.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Aurélie KOTARBA comme déléguée représentante de la commune.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désignation de Madame **Aurélie KOTARBA** comme « déléguée communes forestières ».

Ainsi délibéré les : jour, mois et an susdit.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jacques SONILHAC

